



MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE

ACTE D'ENGAGEMENT

**MARCHÉ PUBLIC PASSE SELON LA PROCEDURE
FORMALISÉE**

EN APPLICATION DE L'ARTICLE R2124-1 ET SUIVANTS
DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Maître de l'ouvrage/Acheteur

ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE DE SAINT-DENIS

Objet du marché

Projet n°09RN25

Accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande relatif à la réalisation de prestations de maintenance préventive et corrective, de niveau 1 à 4 des groupes électrogènes et des onduleurs des sites des Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien.

Lot n°2 : Mayotte

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

(page à remplir uniquement en cas de contractant unique)

Je soussigné,

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

.....

A compléter, au choix, selon la nature de l'opérateur économique :

Agissant en mon nom personnel domicilié à :

.....

.....

.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

.....

.....

Au capital de :

Ayant son siège social à :

.....

.....

.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

N° SIRET :

N° du code d'activité économique principale (APE) :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), **Projet n°09RN25** et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, je m'engage, sur la base de mon offre sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Mon offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le Règlement de la consultation.

Nous soussigné(e)s,

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

.....
.....

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

.....
.....

Au capital de :

Ayant son siège social à :

.....
.....
.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

N° SIRET :

N° du code d'activité économique principale (APE) :

L'entreprise

agissant en tant que

- mandataire solidaire du groupement conjoint ☐

- mandataire du groupement solidaire ☐

pour l'ensemble des opérateurs économiques groupés ayant donné pouvoir au mandataire.

ET

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

.....
.....

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

.....
.....

Au capital de :

Ayant son siège social à :

.....
.....
.....
Téléphone :

Adresse e-mail :

N° SIRET :

N° du code d'activité économique principale (APE) :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), **Projet n°09RN25** et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, je m'engage, sur la base de mon offre sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Mon offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **6 mois** à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le Règlement de la consultation.

ARTICLE 2 – PRIX

2.1 – Rémunération des prestations

Les prestations du marché, définies au CCAP, font l'objet de bons de commande au fur et à mesure des besoins, par application de quantités aux prix unitaires énumérés au bordereau de prix, rendu contractuel à l'occasion de la signature du marché.

La décomposition des prestations est précisée à l'article 1.8 du CCAP.

2.2 – Montant du marché

Le marché est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum en valeur qui est fixé à 1 500 000,00 € HT sur les quatre (4) années d'exécution.

Conformément aux dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, le montant des commandes émises au titre du marché est susceptible de varier pour chacune des périodes de validité du marché.

2.3. Montant sous-traité désigné au marché

La nature et le montant des prestations sous-traitées relatif à chaque commande seront précisées dans un acte spécial (DC4) annexé à chaque bon de commande.

2.4. Cession ou nantissement de créance

Le nantissement éventuel de chaque commande par le titulaire, et ses éventuels sous-traitants, se fera dans les conditions prévues aux articles R2191-45 à R2191-63 du code de la commande publique.

ARTICLE 3 - DELAIS

3.1 – Durée totale de validité et durée initiale du marché

Définies à l'article 1.8 du CCAP.

3.2 – Délais d'exécution des bons de commande

Par dérogation à l'article 13.1.2 du CCAG-FCS, le délai d'exécution de chaque bon de commande court à compter de la date fixée sur le bon de commande ou sur l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PASSATION DE CHACUNE DES COMMANDES

Les modalités d'établissement des commandes sont définies à l'article 3 du CCAP.

ARTICLE 5 - PAIEMENTS

Les prestations seront rémunérées selon les modalités de règlement définies à l'article 4 du CCAP.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 4.4 du C.C.A.P.

Les montants sont basés sur les conditions économiques du « mois zéro » défini à l'article 4.4.2 du CCAP.

Le représentant de l'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du/des compte(s) faisant l'objet du/des relevé(s) d'identité bancaire transmis à l'appui de l'offre.

Toutefois, le représentant de l'acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

ARTICLE 6 - AVANCE

Sous réserve que le montant du bon de commande soit supérieur à 50 000 euros HT et sa durée d'exécution supérieure à deux (2) mois, **(cocher la case correspondante)**

l'opérateur économique désigné ci-après :

☐

refuse de percevoir l'avance prévue à l'article R.2191-3 du Code de la commande publique

ou en cas de groupement

les opérateurs économiques désignés ci-après* :

☐

refuse(nt) de percevoir l'avance prévue à l'article R.2191-3 du Code de la commande publique

** En cas de groupement, lister tous les opérateurs refusant le bénéfice de l'avance. A défaut d'avoir expressément refusé le bénéfice de cette avance, celle-ci leur sera versée automatiquement, sur la base de la répartition des paiements jointe au présent acte d'engagement.*

ARTICLE 7 - RESPONSABLES PHYSIQUES DE LA GESTION DES ACTES DE SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation avec l'outil SUBCLIC des actes de sous-traitance, la personne physique responsable de la gestion, des actes pour le titulaire est :

Nom Prénom			
Fonction			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

En cas d'absence du responsable, sa suppléance est assurée par :

Nom Prénom			
Fonction			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

ARTICLE 8 – RESPONSABLE PHYSIQUE DE MARCHE

Le responsable de marché, seule personne agréée pour assurer, en particulier, le suivi de la bonne exécution des prestations et participer aux réunions est :

M – Mme ¹ (Nom Prénom)			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

Le changement de responsable physique en cours d'exécution du contrat est soumis à l'agrément préalable de la personne publique.

En cas d'absence du responsable de marché, sa suppléance est assurée par :

M – Mme ² (Nom Prénom)			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

Signature électronique de l'acte d'engagement par l'opérateur économique
Est lu et approuvé
Acceptation de l'offre par l'acheteur
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.
Notification dématérialisée du marché à l'attributaire

¹ Rayer la mention inutile

² Rayer la mention inutile